

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW

Procès-verbal - Lundi le 4 juillet, 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW, TENUE AU 4C, CHEMIN D'AMOUR (SALLE HÉRITAGE), LE 4 JUILLET 2022 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME. CAROLE ROBERT, MAIRESSE.

SONT PRÉSENTS, JOANNE MAYER, MAUREEN RICE, LUC THIVIERGE, LEE ANGUS ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM, PIERRE VAILLANCOURT

SONT ABSENT : MAUREEN MCEVOY ET GHYSLAIN ROBERT (MOTIVÉE)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

1.2 **RAPPORT DE LA MAIRESSE**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport de la mairesse
- 1.3 Ordre du jour
- 1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
- 1.5 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2022
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 Dépenses du directeur du service de la voirie
- 1.12 Rapport du comité d'administration
- 1.13 TECQ 2019-2023 – modification programmation de travaux n° 3

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Rapport du comité de la sécurité publique
- 2.2 Publication d'un appel de service dans le cadre du programme PRACIM

3. TRANSPORT

- 3.1 Rapport du comité de transport
- 3.2 Travaux de pavage – appel d'offre par invitation pour ingénieur
- 3.3 Embauche - opérateur de niveleuse

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Rapport du comité de l'hygiène du milieu
- 4.2 Octroi du contrat d'achat – Bac 120 litres Brun - Compostage

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Rapport du comité de santé et bien-être
- 5.2 Appui à la demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Rapport du comité d'aménagement, urbanisme et développement
- 6.2 Dépôt du rapport des statistiques des permis
- 6.3 Étude de faisabilité de l'aréna située au sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau sur le territoire de la municipalité de Low
- 6.4 Offre d'achat à la municipalité de canton de Low par Hydro-Québec
- 6.5 Embauche – Inspecteur municipal et Environnement

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Rapport du comité de loisirs et culture
- 7.2 Emploi d'Été Canada 2022- - Embauche
- 7.3 Reconnaissance afin d'être exempté du paiement des taxes foncières
- 7.4 Heures d'ouverture de la bibliothèque

8. VARIA

- 8.1

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2022-07-176
1.3

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Maureen Rice, **APPUYÉ** par Luc Thivierge et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 1.14 **DONS - CENTRE DU JOUR ET ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE LOW, VENOSTA ET BRENNAN'S HILL**
- 3.4 **TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE – APPEL D'OFFRE PAR INVITATION POUR INGÉNIEUR**
- 4.3 **MODIFICATION DE LA DATE DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

ADOPTÉE

1.4

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Maureen Rice, **APPUYÉ** par Joanne Mayer et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 tel que présenté.

REPORTÉE

2022-07-177
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge, **APPUYÉ** par Maureen Rice et résolu à la majorité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022 tel que présenté.

Lee Angus enregistre sa dissidence

ADOPTÉE

2022-07-178
1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge
APPUYÉ par Joanne Mayer
Et résolu à la majorité

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De juin 2022, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	40 728,46 \$
Remises provinciales	14 532,31 \$
Remises fédérales	4 619,68 \$
Remises du Régime de retraite	2 408,56 \$

Pour un grand total de 62 289,01 \$

Maureen Rice s'abstient et Lee Angus enregistre sa dissidence

ADOPTÉE

2022-07-179
1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Carole Robert;

IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge
APPUYÉ par Maureen Rice
Et résolu à la majorité

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de juin 2022 totalisant un montant de 95 720,33 \$.

Lee Angus enregistre sa dissidence

ADOPTÉE

2022-07-180
1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Carole Robert;

IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge
APPUYÉ par Joanne Mayer
Et résolu à la majorité

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de juin 2022 totalisant un montant de 132 600,79 \$ incluant les Remises provinciales et fédérales.

Lee Angus enregistre sa dissidence

ADOPTÉE

2022-07-181
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (0,00 \$)

2022-07-182
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

2022-07-183
1.11

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE VOIRIE – DCV (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général par intérim de la Municipalité de Canton de Low, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général par intérim

2022-07-184
1.12

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

2022-07-185
1.13

TECQ 2019-2023 – MODIFICATION PROGRAMMATION DE TRAVAUX N° 3

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge, **APPUYÉ** par Joanne Mayer et **il est résolu** que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2022-07-186
1.14

DONS : CENTRE DU JOUR ET ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE LOW, VENOSTA ET BRENNAN'S HILL

ATTENDU QUE la municipalité supporte les activités des membres de l'association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill ;

ATTENDU QUE la municipalité supporte le Centre du jour pour les aînés ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par Joanne Mayer, **APPUYÉ** par Maureen Rice et résolu;

QUE le conseil autorise les dons suivants :

- 900.00\$, don au Centre du jour,
- 4750.00\$, don à l'association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill sur présentation de tous les états financiers.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-07-187
2.1

RAPPORT DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-07-188
2.2

PUBLICATION D'UN APPEL DE SERVICE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRACIM

CONSIDÉRANT que le ministère des affaires municipal et de l'habitation a lancé un appel de projet dans le cadre du programme PRACIM;

CONSIDÉRANT que pour soumettre un projet que la municipalité doit produire un rapport provenant d'une ressource extérieure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge, **APPUYÉ** par Joanne Mayer et résolu;

QUE le conseil autorise l'administration général de publier un appel de service pour l'engagement d'une personne ressource pour la rédaction d'un rapport concernant un projet de construction de caserne, rénovation d'un bureau municipal au 400 Route 105.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2022-07-189
3.1

RAPPORT DU COMITÉ DE TRANSPORT

2022-07-190
3.2

TRAVAUX DE PAVAGE – APPEL D'OFFRE PAR INVITATION POUR INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT que des travaux de pavage doit être réalisé dans le cadre de la programmation TECQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Maureen Rice, **APPUYÉ** par Luc Thivierge et résolu;

DE mandater la direction administrative de publier un appel d'offre par invitation pour les services en ingénierie pour le pavage du chemin Principale.

ADOPTÉE

2022-07-191

- 3.3 **EMBAUCHE - OPÉRATEUR DE NIVELEUSE**
-
- ATTENDU QUE** le poste d'opérateur de niveleuse a été publié;
- ATTENDU QU'IL** y a eu une personne de retenue;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Luc Thivierge, **APPUYÉ** par Joanne Mayer et résolu;
- QUE** le conseil embauche M. Curtis Taylor au poste d'opérateur de niveleuse sous les termes et conditions stipulé au contrat CTCT01.
- ADOPTÉE**
- 2022-07-192
3.4 **TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE – APPEL D'OFFRE PAR INVITATION POUR INGÉNIEUR**
-
- CONSIDÉRANT** que des travaux de traitement de surface est nécessaire;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Joanne Mayer, **APPUYÉ** par Luc Thivierge et résolu à la majorité;
- DE** mandater la direction administrative de publier un appel d'offre par invitation pour les services en ingénierie pour le traitement de surface sur le chemin McDonald.
- Maureen Rice enregistre sa dissidence.**
- ADOPTÉE**
-
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU**
-
- 2022-07-193
4.1 **RAPPORT DU COMITÉ DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**
-
- 2022-07-194
4.2 **OCTROI DU CONTRAT D'ACHAT – BAC 120 LITRES BRUN – COMPOSTAGE**
-
- CONSIDÉRANT** que deux soumissions reçues en date du 26 avril 2022 pour l'achat de bac 120 litres brun pour le compostage;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Joanne Mayer, **APPUYÉ** par Lee Angus et résolu à la majorité;
- QUE** le conseil autorise la dépense pour l'achat de bac brun de 120 litres a USD Global Inc. au coût de 7 729,15 \$ pour l'achat de 143 bacs plus les taxes applicables excluant la livraison.
- Luc Thivierge, Maureen Rice enregistre sa dissidence**
- Carole Robert vote en faveur.**
- ADOPTÉE**
- 2022-07-195
4.3 **MODIFICATION DE LA DATE DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS**
-
- IL EST PROPOSÉ** par Luc Thivierge
APPUYÉ par Maureen Rice
Et résolu
- QUE** le conseil modifie la date de la collecte des encombrants du 11 juillet 2022 pour la semaine du 18 juillet 2022;
- QU'UN** avis public soit publier en y indiquant les matières acceptées et refusées.
- ADOPTÉE**
-
- 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
-
- 2022-07-196
5.1 **RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
-
- 2022-07-197
5.2 **APPUI A LA DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) – RESSOURCES ALLOUÉES À LA COUVERTURE PRÉHOSPITALIÈRE EN OUTAOUAIS**
-
- Considérant** les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) au CISSS de l'Outaouais et au MSSS au cours de la dernière

année, que ce soit pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais ou relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers;

Considérant que malgré les rencontres tenues et les suivis mensuels réalisés via les rencontres opérationnelles SPU avec le MSSS, ceux-ci ne nous font pas état des recommandations faites au Conseil du trésor à l'égard de l'ajout d'heures de service, empêchant toute prévision d'ajout de ressources humaines par la CPO;

Considérant qu'une annonce de modification des heures service a été déposée par le Directeur des services préhospitaliers du MSSS sans consultation des parties prenantes, qui entraîne une diminution d'heures service auprès de la population;

Considérant cette diminution des heures de service de grands impacts sur le déploiement des ressources humaines et les services rendus;

Considérant que bien que les autres régions du Québec n'auraient pas été non plus consultées relativement à la décision du MSSS, les demandes de l'Outaouais auraient dû être entendues et considérées puisque nous avons une situation particulière, la CPO étant la seule entreprise ambulancière en Outaouais et que nous n'avons qu'un seul CISSS et CCSO;

Considérant que des solutions alternatives auraient été présentées par le CISSS de l'Outaouais à la Direction du SPU du MSSS dans les dernières semaines, mais que celles-ci n'auraient pas été retenues dans la proposition acheminée par le MSSS;

Considérant que la CPO aurait aussi fait des démarches depuis plus d'un an auprès du MSSS afin de prévenir une pénurie de personnel par un projet pilote qui, dû à la location limitrophe de l'Outaouais avec l'Ontario, aurait permis d'embaucher les étudiants ontariens, mais que ce projet aurait été refusé par le MEES;

Considérant que la demande de conversion des horaires de faction du MSSS a comme échéancier le mois de mars 2023 et les étudiants du cégep terminent en mai de la même année, donc il sera difficile d'être en mesure d'ajouter des ressources humaines entre temps, et ce, parce que la cohorte de décembre 2022 est composée uniquement d'étudiants en provenance de régions autres que l'Outaouais et qu'ils retournent dans leur région d'origine;

Considérant le statut particulier octroyé à l'Outaouais par la Chambre des communes en octobre 2019 en matière, entre autres, de santé et d'éducation qui permet des financements particuliers pour notre région et des mesures d'accommodements;

Considérant la présentation du dossier réalisée par la CPO à la Conférence des préfets de l'Outaouais le 20 juin 2022 dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Maureen Rice, appuyé par Joanne Mayer et résolu;

Que le conseil de la municipalité Canton de Low appui la résolution de la MRCVG de réitérer les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais au ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les demandes d'ajout d'heures de services présentées, pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais et relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers,

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais ainsi qu'à l'ensemble des députés de l'Outaouais.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'aux MRC de l'Outaouais, pour appui.

ADOPTÉE.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2022-07-198
6.1

RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2022-07-199
6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES DES PERMIS

Le rapport des statistiques de permis pour le mois de juin 2022 est déposé par le directeur général par intérim.

2022-07-200
6.3

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE L'ARÉNA SITUÉE AU SUD DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LOW

Considérant que l'aréna situer au sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, sur le territoire de la municipalité de Low, devrait être reconnu comme un équipement supra local, car elle est utilisée par des résidents de plusieurs municipalités qui ceinturent la municipalité de Low ;

Considérant que le gestionnaire de cet équipement dispose de statistiques d'utilisation qui permet de valider la provenance des utilisateurs;

Considérant que nous avons des utilisateurs provenant de l'extérieur de notre MRC, soit des utilisateurs en provenance de la MRC des Collines ainsi que de la MRC de Pontiac;

Considérant qu'il serait opportun de réaliser une étude d'une étude de faisabilité pour la viabilité de ce complexe sportif érigé il y a 30 ans au sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau par des personnes bénévoles;

Considérant qu'il serait opportun de maintenir ce complexe sportif ouvert et fonctionnel à toute la population;

Considérant que ce complexe sportif est utilisé très fréquemment par nos écoles situées au sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que ce complexe sportif peut servir à des activités complémentaires comme des événements culturels et sociaux et sportif;

Considérant qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière conjointe entre les municipalités de Low, Kazabazua, Denholm, Lac-Sainte-Marie, Aleyne-et-Cawood et Ville de Gracefield pour le financement des études de faisabilité et de structure du bâtiment existant;

Considérant que pour réussir avec l'aréna situer dans la municipalité de Low, ça prend 5 à 6 municipalités qui décident d'unir leurs forces pour encadrer financièrement le conseil d'administration existant pour la bonne marche de ce complexe sportif qui existe depuis plus de 30 ans;

Par conséquent il est proposé par Maureen Rice, appuyé par Luc Thivierge et il est résolu;

DE demander aux municipalités situées au sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau s'ils sont intéressés à faire une demande conjointe d'aide financière à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour la réalisation d'une étude de faisabilité;

QUE le conseil de la municipalité de Canton de Low confirme la demande conjointe d'aide financière à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

ADOPTÉE

2022-07-201
6.4

OFFRE D'ACHAT À LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW PAR HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que Hydro-Québec a proposé une offre d'achat a la municipalité en date du 27 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut développer sur les lots proposés 6 311574, 6 311575 et 6 311576;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Joanne Mayer, **APPUYÉ** par Lee Angus et résolu;

QUE le conseil accepte l'offre d'achat des lots 6 311574, 6 311575et 6 311576 tel que proposé par Hydro-Québec au coût de 25 719 \$ ainsi qu'au conditions stipulé dans l'offre d'achat;

DE mandater le directeur général par intérim et la Mairesse de signer pour et au nom de la municipalité tous documents pertinents a cet achat.

ADOPTÉE

2022-07-202
6.5

EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT

ATTENDU qu'une lettre de démission de l'inspecteur municipal et environnement en poste reçu en date du 21 juin 2022;

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal et environnement sera libre au 1^{er} août 2022;

ATTENDU QU'IL y a eu un intérêt pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Joanne Mayer, **APPUYÉ** par Maureen Rice et résolu;

QUE le conseil embauche M. Jean-François Patry au poste d'inspecteur municipal et environnement sous les termes et conditions stipulé au contrat CTJP01 et le nomme officier désigner en urbanisme et environnement.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2022-07-203
7.1

RAPPORT DU COMITÉ DE LOISIRS ET CULTURE

2022-07-204
7.2

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2022- EMBAUCHE

ATTENDU QU'emploi d'été Canada 2022 a autorisé deux étudiants selon les modalités de la contribution financière dossier numéro ESDC EMP5396C;

IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge
APPUYÉ par Maureen Rice
Et résolu

D'embaucher Frédéric Legros pour le poste de commis de bibliothèque sous les termes et conditions de la contribution financière dossier numéro ESDC EMP5396C;

D'embaucher Sarah Desmarais pour le poste de commis administratif sous les termes et conditions de la contribution financière dossier numéro ESDC EMP5396C;

ADOPTÉE

2022-07-205
7.3

RECONNAISSANCE AFIN D'ÊTRE EXEMPTÉ DU PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

ATTENDU QUE la Commission est l'organisme compétent pour accorder une reconnaissance afin d'être exempté du paiement des taxes foncières ou de la taxe d'affaires. Elle est également compétente pour révoquer, confirmer ou prononcer la caducité d'une reconnaissance qu'elle a accordée;

ATTENDU QU'une nouvelle demande a été déposée auprès de la Commission Municipale du Québec par l'Association Récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill;

ATTENDU QUE la municipalité doit se prononcer pour cet organisme à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge, **APPUYÉ** par Joanne Mayer et résolu;

QUE le conseil de la municipalité Canton de Low reconnaisse cet organisme qui est un organisme de bienfaisance et recommande à la Commission Municipale du Québec d'accorder une exemption d'impôts foncières à l'Association récréative de Low, de Venosta et de Brennan's Hill.

ADOPTÉE

2022-07-206
7.4

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge
APPUYÉ par Joanne Mayer

Et résolu

QUE les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale soit les suivantes :

Lundi : de 8h00 à midi et de 13h00 à 16h00

Mardi : de 8h00 à midi et de 13h00 à 16h00

Mercredi : de 8h00 à midi et de 13h00 à 16h00

Jeudi : de midi à 16h00 et de 17h00 à 19h00

Vendredi : de 8h00 à midi et de 13h00 à 16h00

ADOPTÉE

8. VARIA

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h20.

Président



Carole Robert,
Mairesse

Greffier



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général par intérim

« Je, Carole Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

